

Responsable de coordination touristique territoriale

RNCP31080 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/08/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

26 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation et 14 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFEC	42219375500754	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800145	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former

Liste complète des 26 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp31080-responsable-de-coordination-touristique-territoriale/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable de coordination touristique territoriale fédère et accompagne les acteurs du tourisme ou en lien avec le secteur, afin d'accroître la qualité de l'accueil et l'attractivité du territoire, d'optimiser le nombre de visiteurs et les ressources induites et de valoriser les atouts du territoire dans le cadre d'un développement durable. Il respecte la politique territoriale et tient compte des attentes et des modes de consommation de la clientèle et des intérêts de la population locale.

Pour développer l'attractivité du territoire et à partir d'une analyse de ses atouts et de ses contraintes, le responsable de coordination touristique territoriale participe à la promotion du territoire dans son ensemble, en veillant à la représentation des sites confidentiels. Il contribue à la réalisation du plan de communication multimédia. Il assure une veille marketing régulière et accompagne les opérateurs à la création ou l'amélioration d'offres touristiques en identifiant les forces et les faiblesses des prestations et les attentes des clientèles ciblées. Il coordonne la conception d'offres multi partenariales.

Le responsable de coordination touristique territoriale conseille les opérateurs pour la réalisation du prévisionnel de gestion d'une action, en tenant compte de leur situation économique et de leur stratégie. Il détermine le point d'équilibre et définit des indicateurs de suivi de l'action touristique.

Il préconise des actions pour assurer ou améliorer la rentabilité d'un projet et aide au montage d'un dossier de demande financière.

Il actualise en permanence sa connaissance des possibilités de financement d'actions touristiques afin d'apporter des solutions individualisées aux opérateurs.

Afin d'inciter les acteurs à développer leur démarche qualité et de viser l'obtention de labels ou de classements, le responsable de coordination touristique territoriale propose des accompagnements individuels, des ateliers collectifs ou des formations. Il est à l'écoute des acteurs, les informe à propos de l'évolution des demandes de la clientèle et des tendances émergentes. Il les assiste dans l'élaboration de dossiers de labélisation ou de classement et dans l'exploitation de questionnaires en français et en anglais. Il apporte son conseil pour valoriser la qualité des prestations dans les médias et sur le Web.

Le responsable de coordination touristique territoriale repère les partenaires susceptibles de participer à une action touristique et sollicite leur adhésion. Il participe à la programmation des phases du projet ou de l'évènementiel et coordonne les équipes de salariés et de bénévoles impliquées. Il informe régulièrement les partenaires et les participants de l'avancement du projet, se tient à leur disposition et veille à maintenir leur motivation tout au long du projet. Il mobilise la participation de chacun en fonction de ses compétences et de ses disponibilités. Le responsable de coordination touristique territoriale contribue à la gestion administrative du projet dans le respect des règles et délais obligatoires.

Dans l'exercice de ses activités, le responsable de coordination touristique territoriale utilise l'anglais au niveau B2 du cadre européen de référence des langues.

Le responsable de coordination touristique territoriale travaille sous l'autorité d'un responsable hiérarchique ou d'un élu auquel il rend compte. Il est autonome dans l'organisation du travail collaboratif avec les prestataires.

Le responsable de coordination touristique territoriale travaille avec de nombreux partenaires institutionnels et professionnels dont les modes de fonctionnement et les objectifs peuvent être différents. Il travaille dans le souci de la réussite commune et facilite la compréhension mutuelle des partenaires.

L'emploi nécessite de nombreux déplacements sur le territoire. En fonction des actions, le responsable de coordination touristique territoriale peut travailler le week-end, les jours fériés ou en soirée. Il est impliqué dans la mise en œuvre de plusieurs projets simultanés et il est souvent sollicité par les différents partenaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Coordonner le développement marketing d'un territoire

Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique.

Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanal d'offres touristiques.

Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais.

2. Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique.

Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements.

3. Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone.

Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement.

4. Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire

Conduire un projet de développement touristique ou un évènementiel avec un réseau de partenaires.

Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire.

Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique.

Blocs de compétences

RNCP31080BC01 — Coordonner le développement marketing d'un territoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique.

Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanal d'offres touristiques.

Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais.

RNCP31080BC02 — Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique.

Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements.

RNCP31080BC03 — Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone.

Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement.

RNCP31080BC04 — Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires.

Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire.

Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les offices de tourisme, bureaux d'information touristique ;
- les collectivités territoriales dont EPCI ;
- les CDT/CRT ;
- les sociétés d'économie mixte ;
- les agences d'attractivité ;
- les associations de développement économique ;
- les fédérations des opérateurs du tourisme ;
- les agences réceptives ;
- les parcs naturels régionaux ;
- les sites et lieux de visite ;
- les maisons de pays ;
- les maisons thématiques ;
- les chambres consulaires ;
- les centres de congrès, parcs des expositions ;
- les opérateurs touristiques (hébergeurs, bases de loisirs, transporteurs) ;
- les agences / associations d'événementiels ;
- les associations de tourisme, d'écotourisme, de promotion d'itinéraires ;
- les CPIE, associations d'éducation à l'environnement ;
- les chaînes volontaires (hôtellerie, camping) ;
- les regroupements d'opérateurs (gîtes) ;
- les consultants ;
- les opérateurs culturels.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Animateur de tourisme local ;
- chargé de mission tourisme ;
- chargé de mission développement du tourisme local ;

- chargé de mission promotion et valorisation du tourisme local ;
- chargé de mission développement économique et touristique ;
- chargé de la coordination touristique ;
- responsable de projets de développement touristique ;
- responsable de promotion et de valorisation du tourisme local ;
- responsable de coordination touristique territoriale ;
- chargé d'études tourisme ;
- chef de projets tourisme ;
- consultant tourisme ;
- coordinateur du développement touristique territorial ;
- chargé d'études développement touristique ;
- responsable de projets de développement touristique ;
- responsable de bureau d'information touristique ;
- responsable d'office de tourisme ;
- conseiller technique tourisme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/08/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17782

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35706

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31080/>